

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 juin 2011

Sous la Présidence de Monsieur Claude BOURDIN

L'an 2011, le 17 juin, à vingt-une heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville de Beaugency, sous la présidence de Monsieur Claude BOURDIN, Conseiller-Général Maire.



Nombre de Conseillers présents : 19

Votants : 26

Etaient présents:

M. BOURDIN, Conseiller Général - Maire ;

Mme RAVEL, M. MAUDUIT, Mme QUATREHOMME, M. FAUCON, Mme DONNADIEU, M. COLLARD, Adjoints,

MME DUMAND, M. ROCHER, MME AGUIDI, M. AMANN, M. FAUTREL, Mme VANDENKOORNHUYSE, M. BRESOUS, MME MARSILIO, M. LOCHET, Mme LEVAL, M. LAINE, Mme ALLEZY, Conseillers Municipaux,

Absents excusés :

M. COINTEPAS a donné procuration à M ROCHER ;
Mme MAIGRET a donné procuration à MME QUATREHOMME ;
Mme BRESILLION a donné procuration à M FAUCON ;
Mme WISSOCQ a donné procuration à M. COLLARD ;
Mlle M'PANZU MENGA a donné procuration à MME RAVEL ;
M. GAUCHER a donné procuration à M. MAUDUIT ;
Mme ROULLIER a donné procuration à MME DONNADIEU.

Secrétaire de séance : M. BRESOUS.

M. le Maire demande si les conseillers ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 mai 2011.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 mai 2011 est adopté à l'unanimité.



ORDRE DU JOUR



RAPPORTEUR : M. MAUDUIT

PATRIMOINE COMMUNAL : CESSION DU LOGEMENT DU DIRECTEUR DE L'HOPITAL

Notre Collectivité dispose dans le quartier Saint-Gentien d'un logement qui a été loué à l'hôpital de Beaugency, pendant de nombreuses années, pour loger le Directeur.

Le bail étant achevé et l'hôpital ne souhaitant pas le renouveler, il a été décidé de procéder à la cession de ce bien, correspondant à une maison de 185 m² environ et d'un terrain de 3 500 m² environ.

L'emprise du futur bassin d'orage pourra déborder sur la présente propriété.

Aussi une clause de servitude devra être intégrée à l'acte authentique de vente pour l'occupation du domaine privé et pour autoriser à procéder à la construction, à l'entretien, et aux autres travaux ultérieurs éventuels.

Monsieur DELMAS s'est porté acquéreur pour l'intégralité de cette propriété, au prix de 330 000 €.

*Le Conseil municipal,
Après avis de la Commission conjointe des finances, des travaux, de la voirie de l'urbanisme et de l'environnement, réunie le 10 juin 2011,
Après en avoir délibéré,*

Décide à l'unanimité :

DE CEDER le bien précité pour un montant de 330 000 euros,
D'ACCEPTER la vente au profit de Monsieur DELMAS Rémi,
D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tous documents à intervenir.

RAPPORTEUR : MME QUATREHOMME
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU SNACK-BAR DE LA
PLAGE - ATTRIBUTION

Suite à l'avis d'appel public à candidature paru dans le journal de la République du Centre le jeudi 19 mai 2011 n°9930847, concernant la délégation de service public simplifiée pour la gestion et l'exploitation du snack-bar de « LA PLAGE » à Beaugency, une seule offre a été réceptionnée et consignée au registre des dépôts.

L'offre a été faite par Monsieur Ousmani DIALO gérant du bar le CHAT NOIR.

Au vu de ce qui précède, vu les dispositions de l'article L. 1411-14 du code général des Collectivités Territoriales, il est proposé d'attribuer la délégation de service public simplifiée pour la gestion et l'exploitation du snack-bar de « LA PLAGE » à Monsieur Ousmani DIALO gérant du BAR LE CHAT NOIR à compter du 14 juillet 2011 jusqu'au 15 août 2011.

Le délégataire acquittera un loyer mensuel de 150 € TTC par mois.

Le Conseil municipal,
Après avis de la Commission conjointe des finances, des travaux, de la voirie de l'urbanisme et de l'environnement, réunie le 10 juin 2011,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :

D'ACCEPTER la délégation de service public du bar-snack de la Plage à M. Ousmani DIALO, gérant du BAR LE CHAT NOIR,
D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délégation de service public.

RAPPORTEUR : M. ROCHER
TRAVAUX DANS LES ECOLES 2011 - GROUPES SCOLAIRES
DES CHAUSSEES ET DU MAIL - Remplacement de menuiseries
extérieures - Mise en place de stores & Réfection d'un toit
terrasse - CHOIX DES TITULAIRES DES MARCHES

Notre collectivité a planifié, dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement, des travaux de :

- remplacement de menuiseries extérieures et pose de stores à l'école primaire du Mail,
- réfection de l'étanchéité du toit terrasse du Groupe Scolaire des Chaussées.

La présente consultation est divisée en 2 lots distincts :

- o Lot n° 1 : Menuiseries extérieures PVC et stores
- o Lot n° 2 : Etanchéité

Celle-ci a été lancée par voie de presse, sur la plateforme www.marches-publics.loiret.com et sur le site internet de la ville.

Le type de procédure pour la passation de ce marché est : Procédure adaptée, en application des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics.

Les offres sont jugées en fonction des critères suivants :

- o Valeur technique : 50 %
- o Prix : 40 %
- o Valeur environnementale : 10 %

Concernant le lot n° 1, les travaux sont prévus en 3 tranches, pouvant correspondre à 3 exercices budgétaires.

Après ouverture, analyse et négociation des différentes propositions, selon les critères d'attribution définis ci-dessus, il est apparu les résultats suivants :

Lots			Offres		Critères				Note finale = (Vx0,5 + Px0,4+Ex0,1)
N°	Désignation	Estimation Maître d'Œuvre € HT	Candidat	Nature	Valeur technique	Valeur environnementale	Prix		
					Note (sur 10) V	Note (sur 10) E	Montant offre € HT	Note (sur 10) P	
1	Menuiseries extérieures PVC & stores	145 000,00	MPO 61 - Alençon	profil rehau 4-20-4	9,00	8,00	49 421,06	10,00	9,30
			Bouland 45 - Ingré	profil grosfilex 4-16-4	8,50	8,00	67 047,73	6,43	7,62
			Negro 93 - Noisy le sec	4-16-4	9,00	8,00	83 632,00	3,08	6,53
			AVB 41 - Blois	profil technal 4-16-4	8,50	8,00	95 436,26	0,69	5,33
			Caille 41 - Mer	menuiserie cegisol 4-16-4	6,00	8,00	132 916,20	0,00	3,80
2	Etanchéité	45 000,00	SN VAL ETANCHEITE 45 - Semoy	variante isolant : mousse polyuréthane	8,50	8,00	43 000,00	10,00	9,05
			SMAC 45 - St Jean de la Ruelle	variante isolant : mousse polyuréthane	8,50	8,00	43 727,75	9,83	8,98
			SMAC 45 - St Jean de la Ruelle	base isolant : foarmglass	9,00	8,00	49 400,75	8,51	8,70
			SN VAL ETANCHEITE 45 - Semoy	base isolant : foarmglass	9,00	8,00	54 929,77	7,23	8,19
			SOPREMA 28 - Mignières	base isolant : foarmglass	8,00	0,00	53 746,46	7,50	7,00
TOTAL		190 000,00					93 148,81		

Aussi, il est proposé de retenir les offres économiquement les plus avantageuses émanant des sociétés suivantes :

- o Lot n° 1 : Menuiseries extérieures PVC et stores - MPO : 49 421,06 € HT
- o Lot n° 2 : Etanchéité VAL ETANCHEITE : 43 000,00 € HT

*Le Conseil municipal,
Après avis de la Commission conjointe des finances, des travaux, de la voirie de l'urbanisme et de l'environnement, réunie le 10 juin 2011,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :*

D'ACCEPTER la proposition précitée ;

D'AUTORISER M. le Maire à signer les marchés et documents correspondants.

M. Mauduit précise qu'au groupe scolaire de la vallée du Rû, des travaux initialement prévus en 2012 allaient être avancés sur l'exercice 2011. Ainsi, l'ensemble des sanitaires (garçons et filles) sera refait.

RAPPORTEUR : M. MAUDUIT

ETUDE ENERGETIQUE SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX - CHOIX DU TITULAIRE (POUR INFORMATION)

Afin de répondre à nos objectifs de maîtrise des consommations et des coûts de fonctionnement de notre patrimoine bâti, il a été décidé de faire réaliser par un prestataire extérieur, une étude de Conseil d'Orientation Energétique du Patrimoine (C.O.E.P.), conformément au cahier des Charges de l'ADEME.

Celle-ci sera accompagnée d'un Pré-diagnostic Conseil Isolation (P.C.I.) pour les bâtiments les plus énergivores.

Ces investigations permettront de dresser un bilan énergétique de nos bâtiments, d'évaluer et de hiérarchiser les économies réalisables.

Le prestataire remettra une liste de préconisations de travaux adaptés à chaque site afin d'en améliorer la classe énergétique et d'atteindre au minimum l'étiquette D.

Cette étude sera subventionnée par l'ADEME à hauteur de 60 %.

Une large consultation a été lancée sur les sites internet de la ville de Beaugency et du BOAMP, et sur la plateforme www.marches-publics.loiret.com.

Le type de procédure pour la passation de ce marché est une Procédure adaptée, passée conformément aux articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics.

L'estimation était de 45 000 € TTC pour l'ensemble des prestations.

Les offres ont été jugées en fonction des critères suivants :

Valeur technique	40 %
Prix	35 %
Délais	15 %
Valeur environnementale	10 %

Après ouverture et analyse des différentes propositions, selon les critères d'attribution définis ci-dessus, il apparaît le classement suivant :

Offres	Critères					Note finale (t*0,40+p*0,35+d*0,15+e*0,10)
	Valeur technique	Délais d'exécution	Valeur environnementale	Prix		
	Note sur 10	Note sur 10	Note sur 10	Montant TTC	Note sur 10	
ENERGIO 37 - TOURS	8,50	8,00	10,00	29 959,26 €	9,00	8,75
AD'3E 81 - CASTRES	7,00	9,00	8,00	20 588,84 €	10,00	8,45
OPTI' EN 75 - PARIS	7,00	8,00	7,00	29 780,00 €	9,00	7,85
QUALI CONSULT 45 - OLIVET	6,00	7,00	8,00	24 667,50 €	10,00	7,75
Groupement: ARTOS ENERGIE EURL, EIRL JEAN-MARC NOGIER, ALTEREON 77410 CLAYE SOUILLY	7,00	10,00	7,00	31 993,00 €	8,00	7,80
HABITAT&TERRITOIRES CONSEIL 37 - TOURS	7,00	8,00	10,00	40 412,84 €	7,00	7,45
PACT d'Indre et Loire 37 - TOURS	8,50	9,00	8,00	53 326,65 €	4,00	6,95
DELTAWATT 86- JAUNAY-CLAN	8,50	7,50	7,00	45 089,20 €	5,00	6,98
H3C ENERGIES 38 - MEYLAN	7,00	9,00	9,00	48 007,44 €	5,00	6,80
Tour'EN Ingénierie 37 - SAINT-PIERRE DES CORPS	7,00	9,00	7,00	46 046,00 €	5,00	6,60

CEBI 45 45 - ORLEANS	8,50	6,00	8,00	53 311,70 €	4,00	6,50
Groupement: PCCconsultants (mandataire)/ AUDI AGEI 45 - MONTARGIS	7,00	7,00	8,00	47 361,60 €	5,00	6,40
APAVE 45 - ORLEANS	7,00	7,00	8,00	53 676,48 €	4,00	6,05
SYNERGIE DURABLE- SUDALI ZEE 94 - CHARENTON	6,00	6,00	8,00	46 398,68 €	5,00	5,85

Aussi, il a été décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, émanant de la société ENERGIO pour un montant de 29 959,26 € TTC.

*Le Conseil municipal,
Après avis de la Commission conjointe des finances, des travaux, de la voirie de l'urbanisme et de l'environnement, réunie le 10 juin 2011,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :*

DE PRENDRE ACTE de cette information.

RAPPORTEUR : M. MAUDUIT
LOTISSEMENT « EXTENSION PORTE DIEU » -
RETROCESSION DE PARCELLES (VOIRIE & TROTTOIRS)

En 2009, la société Val de Loire Habitat a obtenu une déclaration préalable pour la réalisation d'un lotissement comprenant 6 lots à usage d'habitation, sur une superficie totale de 4 602 m².

L'emprise de ce lotissement étant frappée d'alignement, plusieurs parcelles relatives à la voirie et aux trottoirs, doivent être cédées à la commune de Beaugency pour l'Euro symbolique, afin d'être classées dans le domaine public.

Il s'agit des lots A (310 m²) et B (283 m²), correspondants aux parcelles : n° 4066, 4071, 4072, 4075 et 4078.

*Le Conseil municipal,
Après avis de la Commission conjointe des finances, des travaux, de la voirie de l'urbanisme et de l'environnement, réunie le 10 juin 2011,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :*

D'ACCEPTER la rétrocession des parcelles relatives à la voirie et aux trottoirs pour l'euro symbolique (lots A (310 m²) et B (283 m²), correspondants aux parcelles : n° 4066, 4071, 4072, 4075 et 4078),

D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

RAPPORTEUR : M. ROCHER

MARCHES HEBDOMADAIRES : RECTIFICATION DE LA DELIBERATION DESIGNANT LES MEMBRES DE LA COMMISSION DES MARCHES

Par délibération du Conseil Municipal en date du 25 février 2011, devenue exécutoire le 10 mars 2011, les membres de la Commission consultative des marchés hebdomadaires ont été désignés.

La Commission consultative des marchés hebdomadaires aura pour vocation de faire des propositions au Conseil Municipal et étudiera, le cas échéant, les problèmes liés à la tenue des marchés sur la Commune de Beaugency.

Il convient d'annuler et de remplacer cette délibération n°D/COM/0006/2011 et de délibérer à nouveau pour acter la nouvelle composition de cette commission.

La composition de la Commission consultative des marchés reste inchangée :

- trois élus désignés par le conseil municipal,
- trois représentants des commerçants non sédentaires (élus par leurs pairs),
- trois représentants des commerçants sédentaires.

Il est proposé de désigner :

- pour les trois élus désignés par le conseil municipal :

- Monsieur ROCHER,
 - Monsieur COINTEPAS,
 - Monsieur LAINE.
- pour les trois représentants des commerçants sédentaires :
- Monsieur Fabrice CAQUE, de la pâtisserie-chocolaterie,
 - Madame Isabelle BONNEL, du magasin « Sajoue Petit Monde »,
 - Monsieur Arnaud BRETON, du magasin « Nature ».
- pour les trois représentants des commerçants non-sédentaires :
- Monsieur Stéphane LARPEN, volailler,
 - Monsieur Laurent RILLIE, de MER, maraicher,
 - M. Gérard BOUET, Rôtisserie mobile.

*Le Conseil municipal,
Après avis de la Commission conjointe des finances, des travaux, de la voirie de l'urbanisme et de l'environnement, réunie le 10 juin 2011,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :*

D'ACCEPTER la nouvelle composition de la Commission consultative des marchés hebdomadaires.

D'ANNULER et REMPLACER la délibération n°D/COM/0006/2011 par la présente.

M. le Maire remercie M. Rocher pour l'excellent travail qu'il a réalisé pour maintenir la vitalité du marché le samedi.

RAPPORTEUR : MME VANDENKOORNHUYSE
MARCHES PUBLICS - NOUVELLE CONVENTION
D'UTILISATION DE LA PLATEFORME DE
DEMATERIALIZATION DES MARCHES PUBLICS DU
DEPARTEMENT DU LOIRET

Afin de soutenir les communes, communautés de communes et syndicats mixtes du Loiret pour dématérialiser leurs marchés dans le respect du Code des Marchés Publics, le Conseil Général du Loiret avait décidé de leur ouvrir l'accès à la plateforme de dématérialisation retenue par le Département.

Aussi, une convention avait été signée en 2005 et renouvelée en 2007, afin de permettre à notre collectivité d'utiliser celle-ci.

Le Conseil Général du Loiret a conclu un nouveau marché avec AWS, éditeur de AWS-Achat pour une durée de un an, renouvelable 3 fois.

Une nouvelle convention a été établie, permettant, comme précédemment, un accès gratuit à la plateforme.

*Le Conseil municipal,
Après avis de la Commission conjointe des finances, des travaux, de la voirie de l'urbanisme et de l'environnement, réunie le 10 juin 2011,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :*

D'ACCEPTER la proposition précitée ;

D'AUTORISER M. le Maire à signer cette convention avec le Conseil Général du Loiret.

RAPPORTEUR : M LE MAIRE
MARCHE PUBLIC DE RESTAURATION SCOLAIRE -
AUTORISATION DE LANCER LA PROCEDURE ET SIGNER LE
MARCHE

Le marché public de restauration scolaire en cours prend fin le 31 octobre 2011. Il est donc nécessaire d'envisager la passation d'un nouveau marché public de restauration scolaire.

Ce marché passé sous forme d'un appel d'offres aura pour objet la fourniture et livraison de denrées périssables (*matières premières*) pour la préparation de repas ; ainsi qu'une assistance technique dans la composition des dits repas pour :

- Les trois écoles maternelles du Mail, des Chaussées et de la Vallée du Rû,
- Les trois écoles primaires du Mail, des Chaussées et de la Vallée du Rû,
- Les deux multi-accueils,
- Le Centre de loisirs de la Commune,

Le montant prévisionnel de ce marché est compris entre 315 000 euros HT et 350 000 euros HT pour une durée de 22 mois, soit du 1^{er} novembre 2011 au 31 août 2013.

Compte tenu de ce qui précède et en vertu de l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités territoriales, il appartient au Conseil municipal de délibérer, afin d'autoriser le Maire à lancer la procédure et signer le marché précité.

Le Conseil municipal,
Après avis de la Commission conjointe des finances, des travaux, de la voirie de l'urbanisme et de l'environnement, réunie le 10 juin 2011,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :

D'ACCEPTER la proposition précitée ;

D'AUTORISER M. le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et signer le marché dans le cadre de l'article L.2122-21-1 du CGCT.

RAPPORTEUR : Mme QUATREHOMME
FONDS D'ACCOMPAGNEMENT CULTUREL AUX COMMUNES :
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

La ville de Beaugency peut bénéficier chaque année d'une subvention du Conseil Général, dans le cadre du fonds d'accompagnement culturel aux communes, pour deux disciplines différentes (par exemple théâtre et musique). Nous vous proposons pour cette année 2011 les deux projets suivants :

Projet 1 « Max Livio »

Genre : Musique

Public : Tout public

Association : Label 4 Motion Europe

Adresse : 1/3 rue d'Enghien 45000 Orléans

Contact : Max Livio

Date de la représentation à Beaugency : Samedi 6 Août 2011 de 20h à 22h30

Lieu : Scène de La Plage à Beaugency - Quais de Loire

Durée : 1h30

Présentation :

Un activiste discret !

Max Livio traverse la vie comme il arpente les scènes, la tête dans les nuages et les pieds sur terre. On le connaît d'une maladresse attendrissante, d'une mélancolie parfois brumeuse et de temps à autre, d'une révolte contre le sale air du temps. Ce chanteur fait partie de ces artistes qui aiment rouler des mécaniques, avec le cœur et les trippes au travers d'un répertoire, dont la moindre démonstration sonore vous rendrait nostalgique. Son travail témoigne de la valeur d'un chemin créatif et exigeant, empruntant reggae, soul teinté de hip hop ou de rock. Un artiste à consommer en live !

www.myspace.com/maxlivioofficiel

Mail : maxlemic@4motioneurope.com

• **BUDGET PREVISIONNEL :**

DEPENSES		RECETTES
Cachet	600 € TTC	
Technique	1200 € TTC	
SACEM	150 € TTC	
Repas	150 € TTC	

Communication	800 € TTC		
Assurances	200 € TTC	Ville de BEAUGENCY	2800€ TTC
		Conseil Général (50 % du cachet) soit 300 € TTC	
TOTAL	3100 € TTC	TOTAL	3100 € TTC

La ville de Beaugency sollicite le Conseil Général dans le cadre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes pour l'attribution d'une subvention de 300 € dans le cadre du projet présenté ci-dessus.

Projet 2 « Notre-Dame de Paris » d'après Victor Hugo

Genre : Théâtre marionnettes et masques

Public : Familial à partir de 7 ans

Association : Co- réalisation Cie Allo Maman Bobo et théâtre de l'Antidote

Adresse : 108 rue de Bourgogne 45000 ORLEANS

Contact : Kristof le GARFF

Tél : 02.38.54.80.98

Date de la représentation à Beaugency : Samedi 19 novembre 2011 à 17h00

Lieu : Théâtre le Puits-Manu

Durée : 1h00

Présentation : Notre-Dame de Paris, une histoire d'amours : l'amour idéaliste, l'adolescente Esmeralda pour le beau Capitaine Phoebus, l'amour interdit, fou, du religieux Frollo pour la danseuse Esmeralda... Plus de 20 masques, et plus de 20 marionnettes, pour donner vie aux personnages de cette œuvre foisonnante. Une co-production Cie Allo Maman Bobo et Théâtre de l'Antidote
Adaptation, conception, et jeu : Ghislaine Agnez - Kristof Le Garff.

• BUDGET PREVISIONNEL :

DEPENSES		RECETTES	
Cachet	3600 € TTC		
Technique	700 € TTC		
SACEM	200 € TTC		
Repas	200 € TTC		
Communication	800 € TTC		
Assurances	200 € TTC	Ville de BEAUGENCY	3900 € TTC
		Conseil Général (50 % du cachet) soit 1800€ TTC	
TOTAL	5700 € TTC	TOTAL	5700 € TTC

La ville de Beaugency sollicite le Conseil Général dans le cadre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes pour l'attribution d'une subvention de 1800 € dans le cadre du projet présenté ci-dessus.

*Le Conseil municipal,
Après avis de la Commission conjointe des finances, des travaux, de la voirie de l'urbanisme et de l'environnement, réunie le 10 juin 2011,
Après étude par la commission des sports et de la culture qui s'est réunie le 1^{er} juin 2011,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :*

D'ACCEPTER la proposition précitée ;

D'AUTORISER M. le Maire à solliciter ces subventions du Conseil Général dans le cadre du fonds d'accompagnement culturel aux communes.

RAPPORTEUR : Mme QUATREHOMME
ECOLE DE MUSIQUE : VOTE DES TARIFS DE SEPTEMBRE 2011 A JUIN 2012

Les tarifs de l'école de musique sont applicables de septembre à août. Il convient donc d'examiner dès maintenant les nouveaux tarifs pour la prochaine rentrée scolaire.

L'augmentation est définie comme suit :

- augmentation de 2 % pour les élèves de la commune
- augmentation de 3 % pour les élèves hors commune
- augmentation de 5 % pour les élèves Piano et Guitare

Proposition des Tarifs 2011/2012

	Désignations	Tarifs 2010/2011	Nouveaux tarifs	Arrondi	Evolution réelle	Mensualité	nombre de mensualité(s)
Balgentiens	Licence < 25 ans	5,50 €	5,61 €	5,60 €	1,82%	5,60 €	1
	Licence > 25 ans					40 €	1
	F.M. 1er inscrit	18,90 €	19,28 €	19,30 €	2,12%	5,79 €	10

	2ème inscrit	14,30 €	14,59 €	14,60 €	2,10%	4,38 €	10
	3ème inscrit	13,30 €	13,57 €	13,60 €	2,26%	4,08 €	10
	4ème inscrit	11,00 €	11,22 €	11,20 €	1,82%	3,36 €	10
	Instruments 1er inscrit	22,00 €	22,44 €	22,40 €	1,82%	6,72 €	10
	2ème inscrit	17,60 €	17,95 €	18,00 €	2,27%	5,40 €	10
	3ème inscrit	15,40 €	15,71 €	15,70 €	1,95%	4,71 €	10
	4ème inscrit	13,30 €	13,57 €	13,60 €	2,26%	4,08 €	10
	Piano-Guitare 1er inscrit	93,50 €	95,37 €	95,40 €	2,03%	28,62 €	10
	2ème inscrit	75,40 €	76,91 €	76,90 €	1,99%	23,07 €	10
	3ème inscrit	65,20 €	66,50 €	66,50 €	1,99%	19,95 €	10
	4ème inscrit	56,20 €	57,32 €	57,30 €	1,96%	17,19 €	10
Hors commune	Licence	18,00 €	18,54 €	18,50 €	2,78%	18,50 €	1
	F.M. 1er inscrit	27,90 €	28,74 €	28,70 €	2,87%	8,61 €	10
	2ème inscrit	22,00 €	22,66 €	22,70 €	3,18%	6,81 €	10
	3ème inscrit	20,60 €	21,22 €	21,20 €	2,91%	6,36 €	10
	4ème inscrit	16,90 €	17,41 €	17,40 €	2,96%	5,22 €	10
	Instruments 1er inscrit	31,40 €	32,34 €	32,30 €	2,87%	9,69 €	10
	2ème inscrit	25,50 €	26,27 €	26,30 €	3,14%	7,89 €	10
	3ème inscrit	23,00 €	23,69 €	23,70 €	3,04%	7,11 €	10
	4ème inscrit	19,50 €	20,09 €	20,10 €	3,08%	6,03 €	10
	Piano-Guitare 1er inscrit	120,60 €	126,63 €	126,60 €	4,98%	37,98 €	10
	2ème inscrit	96,40 €	101,22 €	101,20 €	4,98%	30,36 €	10
	3ème inscrit	84,40 €	88,62 €	88,60 €	4,98%	26,58 €	10
	4ème inscrit	72,20 €	75,81 €	75,80 €	4,99%	22,74 €	10
		ÉVOLUTION RÉELLE MOYENNE			3,60%		
TOUS	Location d'instrument	120,00 €	0%	120,00 €	0%		

-Les personnes de plus de 25 ans Balgentiens et hors-commune subiront une majoration de 35€ de licence. La politique tarifaire va être différenciée car les plus de 25 ans peuvent s'investir davantage financièrement.

-Les musiciens de la Société Musicale seront facturés au tarif élèves mineurs Balgentiens. Ces personnes sont extrêmement présentes et actives et sont d'une aide très précieuse pour les nombreux concerts de la Société Musicale.

Le Conseil municipal,

*Après avis de la Commission conjointe des finances, des travaux, de la voirie de l'urbanisme et de l'environnement, réunie le 10 juin 2011,
Après étude par la Commission des sports et de la culture qui s'est réunie le 1^{er} juin 2011
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :*

D'ACCEPTER la proposition précitée ;
DE VALIDER l'application de ces tarifs.

RAPPORTEUR : Mme QUATREHOMME
INDEMNITES DU JURY DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Chaque année, la tenue des examens à l'école de musique nécessite de faire appel à des professeurs expérimentés qui font office de jury. Afin de les rémunérer, il convient de valider la liste et l'indemnité de chacun.

Cette rémunération, identique à celle de l'an dernier, est fixée ainsi : 10 euros de déplacement et 20 euros de l'heure.

Le nombre d'heures est fixé en fonction du nombre d'élèves à raison de 10 minutes par élève.

MUSICIENS, JURYS ET ACCOMPAGNATEURS PIANO 2011

JURYS EXTERIEURS

Clarinette : M. Baptiste ANDRE : 80€
Flûte Traversière : Mlle Marion PETARD : 100€
Guitare : M. Jérémy LEMESLE : 80€
Hautbois : M. Dominique VOISIN : 50€
Percussion : M. Thierry FAUTREL : 100€
Piano : Mme Yuki LENORMAND : 100€
Saxophone : Mme Hiroe NASUI : 80€
Trompette : Mlle Maud JAMET : 80€

Trompette : M Julien PETIT : 80€

Heures complémentaires

accompagnateur : 40h : Pierre SANPERE

*Le Conseil municipal,
Après avis de la Commission conjointe des finances, des travaux, de la voirie de l'urbanisme et de l'environnement, réunie le 10 juin 2011,
Après étude par la Commission des sports et de la culture qui s'est réunie le 1^{er} juin 2011
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :*

D'ACCEPTER la proposition précitée ;
DE VALIDER l'application de ces barèmes.

RAPPORTEUR : M. FAUCON

**INTERVENTIONS MUSICALES DANS LES ECOLES
PRIMAIRES - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL
GENERAL**

Le Conseil Général du Loiret est susceptible d'apporter une participation financière aux cours d'éducation musicale dispensés dans les écoles élémentaires, pendant le temps scolaire.

La subvention est accordée à hauteur de 6.10 € / élève / heure, sur la base d'une heure maximum par semaine pendant la durée du projet.

Les projets concernés sont les suivants :

**ECOLE ELEMENTAIRE DU MAIL- ANNEE 2011-2012 - EFFECTIFS
CONCERNES : 157 élèves**

CLASSE	NOMBRE D'ELEVES	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE	NOMBRE DE SEMAINES
CP	21	45 MN	10 SEMAINES
CE1	24	45 MN	10 SEMAINES
CE1-CE2	24	45 MN	10 SEMAINES
CE2	26	45 MN	10 SEMAINES
CM1	31	45 MN	10 SEMAINES
CM2	31	45 MN	10 SEMAINES
TOTAL	157		

ECOLE ELEMENTAIRE DES CHAUSSEES - ANNEE 2011-2012 - EFFECTIFS CONCERNES : 98 élèves

CLASSE	NOMBRE D'ELEVES	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE	NOMBRE DE SEMAINES
CP	22	45 MN	10 SEMAINES
CE1-CE2	24	45 MN	10 SEMAINES
CE2-CM1	26	45 MN	10 SEMAINES
CM1-CM2	26	45 MN	10 SEMAINES
TOTAL	98		

ECOLE ELEMENTAIRE DE LA VALLEE DU RU- ANNEE 2011-2012 - EFFECTIFS CONCERNES : 194 élèves

CLASSE	NOMBRE D'ELEVES	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE	NOMBRE DE SEMAINES
CP	19	45 MN	10 SEMAINES
CP	19		
CE1	25	45 MN	10 SEMAINES
CE1-CE2	24	45 MN	10 SEMAINES
CE2	24	45 MN	10 SEMAINES
CM1	22	45 MN	10 SEMAINES
CM1-CM2	24	45 MN	10 SEMAINES
CM2	27	45 MN	10 SEMAINES
CLIS	10	Intégration autres classe	
TOTAL	194		

Il est proposé que M. le Maire soit autorisé à solliciter la subvention correspondante de la part du Conseil Général.

Le Conseil municipal,

*Après avis de la Commission conjointe des finances, des travaux, de la voirie de l'urbanisme et de l'environnement, réunie le 10 juin 2011,
Après étude par la Commission des sports et de la culture qui s'est réunie le 1^{er} juin 2011
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :*

D'ACCEPTER la proposition précitée ;

DE SOLLICITER la subvention correspondante au Conseil général du Loiret.

RAPPORTEUR : M. MAUDUIT

**REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC -
LABYRINTHE**

Monsieur Jean-Claude GUILLOTEAU, gérant la SARL IMPACT, demeurant « Le Clos de LIGNY » rue du Petit Four - 41220 SAINT LAURENT NOUAN occupe les parcelles cadastrées section E n°855, 669 et 667 le long de la promenade des Accruaux à Beaugency pour son activité de labyrinthe végétal.

Il s'agit d'occupations du domaine public communal.

L'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques dispose que « toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance » sauf rares exceptions.

Compte tenu de ce qui précède, il convient de solliciter le paiement d'une redevance d'occupation du domaine public annuelle à M. Jean-Claude GUILLOTEAU. Il est proposé de fixer le montant de cette redevance à 500 euros.

Le Conseil municipal,

*Après avis de la Commission conjointe des finances, des travaux, de la voirie de l'urbanisme et de l'environnement, réunie le 10 juin 2011,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :*

D'ACCEPTER la proposition précitée ;

D'AUTORISER M. le Maire à émettre les titres de recettes correspondants et à signer tous documents nécessaires.

RAPPORTEUR : M. MAUDUIT

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - QUADS

Monsieur Eddy MARECHAL, gérant en nom propre de l'entreprise « PRESTATION SERVICES EDDY », demeurant 2 rue Beauce - 41160 SEMERVILLE occupe une partie de la parcelle cadastrée section E n°673 le long de la promenade des Accruaux à Beaugency pour son activité de parcours de quads.

Il s'agit d'occupations du domaine public communal.

L'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques dispose que « toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance » sauf rares exceptions.

Compte tenu de ce qui précède, il convient de solliciter le paiement d'une redevance d'occupation du domaine public annuelle à M. Eddy MARECHAL. Il est proposé de fixer le montant de cette redevance à 100 euros.

Le Conseil municipal,

Après avis de la Commission conjointe des finances, des travaux, de la voirie de l'urbanisme et de l'environnement, réunie le 10 juin 2011,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

D'ACCEPTER la proposition précitée,

D'AUTORISER M. le Maire à émettre les titres de recettes correspondants et à signer tous documents nécessaires.

RAPPORTEUR : Mme VANDENKOORNUHYSE
BAIL DE LA TRESORERIE - RENOUELEMENT

La Trésorerie occupe les locaux situés 23 rue de la Cordonnerie appartenant à la Ville de Beaugency.

Le Bail actuel conclu le 7 décembre 1999 arrive à échéance le 30 juin 2011 et la Trésorerie Générale nous a fait part de son souhait de le renouveler.

Le service des domaines a donc été sollicité pour avis sur le montant du loyer et la durée du nouveau bail qui pourrait être de 9 ans.

Actuellement le montant mensuel du loyer s'élève à 909.12 € révisable ;

Le nouveau bail sera conclu sur les mêmes bases tarifaires.

*Le Conseil municipal,
Après avis de la Commission conjointe des finances, des travaux, de la voirie de l'urbanisme et de l'environnement, réunie le 10 juin 2011,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :*

D'ACCEPTER la proposition précitée,

D'AUTORISER, Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette convention.

RAPPORTEUR : M FAUCON
CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A L'
ESPACE AGORA - M. Yann MICHEL-CHAGNOT - SOCIETE SPY

Monsieur Yann MICHEL-CHAGNOT, par courrier en date du 19 mai 2011, a adressé à la Mairie de Beaugency une demande en vue de se voir attribuer un local à usage de bureau à l'Espace Agora pour installer sa société « SPY ».

A cette fin, il est proposé de lui consentir une convention d'occupation du domaine public pour un local à l'Espace Agora - 59 Avenue de Vendôme (45190) à

BEAUGENCY pour une durée d'un an à compter de la signature de la convention d'occupation du domaine public ci-après annexée.

*Le Conseil municipal,
Après avis de la Commission conjointe des finances, des travaux, de la voirie de l'urbanisme et de l'environnement, réunie le 10 juin 2011,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :*

D'ACCEPTER la proposition précitée

D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention correspondante et tous documents liés.

RAPPORTEUR : M. FAUCON
FIN DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
A L'ESPACE AGORA - M. NUSSBAUM

Monsieur NUSSBAUM occupe actuellement un petit local à l'Espace Agora dans le cadre d'une association d'aide à la création d'entreprise.

Monsieur NUSSBAUM nous a fait savoir qu'il souhaitait libérer ce local.

Il est donc nécessaire de se prononcer sur la résiliation anticipée de cette convention d'occupation du domaine public.

*Le Conseil municipal,
Après avis de la Commission conjointe des finances, des travaux, de la voirie de l'urbanisme et de l'environnement, réunie le 10 juin 2011,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :*

D'ACCEPTER la proposition précitée ;

D'AUTORISER M. le Maire à résilier cette convention et tous documents liés.

M. FAUCON déclare que les interventions sont désormais réalisées dans les locaux de la chambre du commerce. L'association dispense des conseils à environ 35 jeunes créateurs d'entreprise par an.

RAPPORTEUR : M. FAUCON

**CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A
L'ESPACE AGORA - Entreprise THOMAS VOISIN**

L'entreprise THOMAS VOISIN, représentée par son gérant Monsieur DOMINIQUE THOMAS par courrier en date du 16 avril 2011 a sollicité l'obtention d'un local de taille inférieure à celui qu'il occupe actuellement pour environ 50 m².

Etant donné que M. NUSSBAUM libère un local d'environ 10 m² à l'Espace AGORA ; il est proposé de mettre à disposition le dit local - 59 Avenue de Vendôme (45190) à BEAUGENCY pour une durée de deux ans.

Néanmoins et étant donné que la présente occupation avait l'objet d'un acte authentique rédigé par Maître Jacques GUILLON, il est nécessaire, vu les stipulations contractuelles de modifier les termes de la convention.

Il sera donc demandé à l'entreprise THOMAS VOISIN de faire le nécessaire, à ses frais, auprès de maître Jacques GUILLON pour acter les éventuelles modifications à apporter à cette convention.

Le Conseil municipal,

Après avis de la Commission conjointe des finances, des travaux, de la voirie de l'urbanisme et de l'environnement, réunie le 10 juin 2011,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

D'ACCEPTER la proposition précitée ;

D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention correspondante et tous documents liés.

RAPPORTEUR : M le MAIRE

**LISTE DES BIENS POUR LESQUELS LA COLLECTIVITE N'A
PAS EU RECOURS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

19-□ 2011 - 19 - Décision signée 26/04/2011 : bien cadastré : section F n°2898, « Clos des Iles » (Lot n°4 du lotissement du Clos des Iles) pour 12a

86ca, 04, Clos des Iles dont la superficie totale est de 1286m² et appartenant à Madame DUBREUIL Michèle Andrée Pierrette épouse GARDIN et Monsieur DUBREUIL Daniel André époux LACOMBE.

20-□ 2011 - 20 - Décision signée 29/04/2011 : Bien cadastré : F n°330 (pour partie de 58 m²), rue du Saint Esprit, 163m², situé, 05, rue du Saint Esprit et Venelle du Saint Esprit à l'angle de ses deux voies, pour une superficie totale de 163m², appartenant à Monsieur GRANGER Christophe Frédéric et Madame PRETESEILLE Sophie Lucienne Marcelle.

21-□ 2011 - 21 - Décision signée 13/05/2011 : **Bien cadastré** : section F n°711, «Rue Porte Vendômoise» pour 00a 38ca, situé 20, rue Porte Vendômoise, pour une superficie totale du bien cédé : 38m², appartenant à Monsieur BOI ZARD Michel et Madame TRUBLARD Monique

22-□ 2011 - 22 - Décision signée 16/05/2011 : Bien cadastré : section E n°880, «9001 rue du Gros Vilain », pour 00ha 09a 00ca, dont la superficie totale du bien cédé est de 900m², situé, 02, rue du Gros Vilain appartenant à Madame Françoise Christiane FILLIETTAZ et Monsieur Michel Jean COLLET.

23-□ 2011 - 23 - Décision signée 27/05/2011 : Bien cadastré : section E n°880, «9001 rue du Gros Vilain », pour 00ha 09a 00ca, provient de la division de section En°660 et n°874, formant le lotissement 4 du lotissement « Le Bas des Iles » dont la superficie totale du bien cédé est de 900m², situé, 02, rue du Gros Vilain, appartenant à Madame Françoise Christiane FILLIETTAZ et Monsieur Michel Jean COLLET.

24-□ 2011 - 24 - Décision signée 08/06/2011 : Bien cadastré : section F n°1094, «Rue de la Bonde» pour 02a 25ca, situé 03, rue de la Bonde, pour une superficie totale du bien cédé : 225m², appartenant à Madame CHEZIERE Arlette épouse de Monsieur RENAULT Alain.



QUESTIONS DIVERSES



M. le Maire déclare qu'une pétition a été reçue de M. Billiot, concernant Vernon. Le Conseil Municipal, unanime, insiste sur le fait que contrairement à ce qui est allégué dans ce courrier, la ville n'a jamais eu l'intention de vendre l'Eglise de Vernon.

Mme QUATREHOMME présente le rapport d'activité de l'association Val de Lire. L'association réalise des animations tout au long de l'année avec un point phare : le salon du livre. Tous les éléments financiers ne sont pas encore connus. Néanmoins, certaines données sont disponibles : 7 500 visiteurs estimés pour l'édition 2011 et 1700 à l'église st Etienne. Le budget du salon est de 65 000 €. La ville subventionne cet évènement à hauteur de 8 500 € et une aide technique importante est apportée par les services municipaux. La grosse innovation de l'édition 2011 a été l'aide financière de la communauté de communes et le fait d'étendre les chèquiers culture à l'ensemble du canton (51 600 élèves environ) avec un retour d'un peu plus de 50 % (2 chèques de 5 € par élève avaient été distribués). En outre, 2011 a été marquée par la création de l'emploi à 3 quarts temps salarié, emploi très largement subventionné par la Région Centre.

M. COLLARD intervient pour saluer W. Cherrel, notre champion de judo qualifié aux championnats d'Europe à Malte et qui a été sélectionné par la fédération pour être titulaire aux championnats du monde. M. le maire déclare que le club lui a fait parvenir une demande d'aide financière, laquelle sera inscrite à l'ordre du jour de la commission des finances de juillet. Le Conseil municipal adresse ses compliments à ce champion ainsi qu'à son club.

M. COLLARD remercie tous ses collègues de la majorité et de l'opposition pour les 40 ans de mandat de M. le Maire. C'était une formidable fête avec une personnalité importante : Michel ROCARD. M. COLLARD félicite M. le Maire pour ce grand moment d'émotion.

M. le Maire remercie les membres du Conseil et salue ce moment d'émotion. La présence de Michel ROCARD a contribué à la réussite de cette fête. Il associe tout le conseil qui œuvre pour la ville de Beaugency. Il salue les quatre honorés pour 15 ans de mandat : Mme Ravel, M. Mauduit, M. Collard et M. Lainé. M. le

Maire se déclare fier de cette réussite collective. Il remercie chaleureusement Serge COLLARD à titre personnel.

Mme ALLEZY se déclare surprise. Beaugency a accueilli nos amis allemands pendant 3 jours. Pour la première fois, elle a eu l'honneur d'héberger un allemand à son domicile. En revanche, Mme ALLEZY regrette qu'il n'y ait pas eu plus de représentants de la municipalité à la cérémonie. M. le Maire répond qu'il a dû célébrer plusieurs mariages le jour de la réception. En outre, les conseillers municipaux n'avaient pas été conviés à titre individuel à participer à cette fête.

M. LAINE fait part de son émotion par rapport à la remise de médaille du Maire et de tous les médaillés. Il a été très ému de rencontrer Michel ROCARD, homme politique d'une sincérité qu'on trouve rarement. M. LAINE a dit qu'il partageait avec l'ensemble du conseil de grands moments. Il a salué des échanges cordiaux, chaleureux et directs. M. le maire s'est dit touché par cette intervention.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance a été levée.

Fait le 20 juin 2011,
Le Conseiller-Général Maire
Monsieur Claude BOURDIN.